

SAS CONSCIOUS LABS SAS

3 rue de la Font Pinot
87000 LIMOGES

Plaquette au 31/12/2022

**PR+MIER
MONDE=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables
des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paris Île-de-France.**

PREMIER MONDE

13 rue Saint Lazare
75009 PARIS

Tél. 01.43.12.36.40 Fax. 01.40.07.53.42
contact@premiermonde.fr
www.premiermonde.fr

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de Gestion	6
Annexe	7
2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	20
Détail du Bilan	21
Détail du Compte de résultat	25
Liste des immobilisations	28
3. DECLARATIONS FISCALES	30
Déclaration de résultat n° 2065	31
Etats fiscaux n° 2050 à 2059G	33
2069A - Crédit d'impôt Recherche et Innovation	52

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS CONSCIOUS LABS SAS relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 286 504
Chiffre d'affaires	302 252
Résultat net comptable (Bénéfice)	76 791

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 28/04/2023

FRANCK ROSSI
EXPERT COMPTABLE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	405 470	78 917	326 553	179 977
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	730 021		730 021	817 270
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	8 205	3 776	4 429	6 071
Autres immobilisations corporelles	28 399	23 634	4 765	6 610
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 759		16 759	15 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 188 855	106 327	1 082 528	1 025 427
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	22 128		22 128	12 810
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	111 077		111 077	23 264
Fournisseurs débiteurs				72
Personnel	201		201	294
Etat, Impôts sur les bénéfices	48 132		48 132	31 657
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 127		7 127	6 073
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	170		170	170
Disponibilités	14 495		14 495	54 104
Charges constatées d'avance	645		645	822
TOTAL ACTIF CIRCULANT	203 976		203 976	129 267
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 392 831	106 327	1 286 504	1 154 694

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	64 683	64 683
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	665 700	665 700
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-229 614	-158 906
Résultat de l'exercice	76 791	-70 707
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	577 561	500 769
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	487 872	495 750
<i>Découverts et concours bancaires</i>	173	140
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	488 045	495 890
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	116 199	96 531
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	49 684	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 262	42 837
<i>Personnel</i>	11 791	11 180
<i>Organismes sociaux</i>	6 995	1 742
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	16 794	4 594
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 007	1 149
Dettes fiscales et sociales	36 588	18 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	166	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	708 943	653 924
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 286 504	1 154 694

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	302 252	100,00	94 576	100,00	207 676	219,58
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	108 441	35,88	163 846	173,24	-55 405	-33,82
Total	410 693	135,88	258 422	273,24	152 271	58,92
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	74 980	24,81	17 253	18,24	57 727	334,59
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	100 472	33,24	168 888	178,57	-68 416	-40,51
Total	175 452	58,05	186 141	196,82	-10 689	-5,74
MARGE SUR M/SES & MAT	235 241	77,83	72 281	76,43	162 961	225,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 498	0,50	1 810	1,91	-312	-17,24
Salaires et Traitements	132 542	43,85	95 118	100,57	37 424	39,34
Charges sociales	15 923	5,27	11 174	11,82	4 749	42,50
Amortissements et provisions	41 394	13,70	41 080	43,44	314	0,76
Autres charges	904	0,30	21	0,02	883	NS
Total	192 262	63,61	149 204	157,76	43 058	28,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 980	14,22	-76 923	-81,33	119 903	-155,87
Produits financiers	2		-4		7	-151,04
Charges financières	11 103	3,67	23 960	25,33	-12 857	-53,66
Résultat financier	-11 101	-3,67	-23 964	-25,34	12 864	-53,68
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	31 879	10,55	-100 887	-106,67	132 766	-131,60
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	3 220	1,07	1 477	1,56	1 743	117,98
Résultat exceptionnel	-3 220	-1,07	-1 477	-1,56	-1 743	117,98
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-48 132	-15,92	-31 657	-33,47	-16 475	52,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 791	25,41	-70 707	-74,76	147 498	-208,60

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	302 252	100,00	94 576	100,00	207 676	219,58
Production stockée						
Production immobilisée	108 321	35,84	163 837	173,23	-55 515	-33,88
Cie de matières et sous-traitance	106 391	35,20	86 515	91,48	19 876	22,97
MARGE DE PRODUCTION	304 183	100,64	171 898	181,76	132 284	76,96
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	302 252	100,00	94 576	100,00	207 676	219,58
MARGE BRUTE GLOBALE	304 183	100,64	171 898	181,76	132 284	76,96
Autres achats et charges externes	69 061	22,85	99 626	105,34	-30 565	-30,68
VALEUR AJOUTEE	235 122	77,79	72 272	76,42	162 850	225,33
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	1 498	0,50	1 810	1,91	-312	-17,24
Charges de personnel	148 465	49,12	106 293	112,39	42 173	39,68
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	85 158	28,17	-35 831	-37,89	120 989	-337,67
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	120	0,04	9	0,01	111	NS
Dot. amortissements et provisions	41 394	13,70	41 080	43,44	314	0,76
Autres charges	904	0,30	21	0,02	883	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 980	14,22	-76 923	-81,33	119 903	-155,87
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	2		-4		7	-151,04
Charges financières	11 103	3,67	23 960	25,33	-12 857	-53,66
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	31 879	10,55	-100 887	-106,67	132 766	-131,60
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	3 220	1,07	1 477	1,56	1 743	117,98
Résultat exceptionnel	-3 220	-1,07	-1 477	-1,56	-1 743	117,98
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-48 132	-15,92	-31 657	-33,47	-16 475	52,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 791	25,41	-70 707	-74,76	147 498	-208,60

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CONSCIOUS LABS SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 286 504 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 76 791 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a valorisé le CIR 2022 à hauteur de 48 132 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 040 234	182 505	87 248	1 135 491
Immobilisations incorporelles	1 040 234	182 505	87 248	1 135 491
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 205			8 205
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 419	1 980		28 399
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 625	1 980		36 604
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 500	1 259		16 759
Immobilisations financières	15 500	1 259		16 759
ACTIF IMMOBILISE	1 090 359	185 744	87 248	1 188 855

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	182 505	1 980	1 259	185 744
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	182 505	1 980	1 259	185 744
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	87 248			87 248
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	87 248			87 248

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Montant comptabilisé en charges : 48 132 euros

Conscious labs a comptabilisé en production immobilisée, 163 836.81€ correspondant à l'immobilisation des frais de recherche et développement de l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 988	35 929		78 917
Immobilisations incorporelles	42 988	35 929		78 917
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 135	1 641		3 776
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 810	3 824		23 634
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 944	5 465		27 410
ACTIF IMMOBILISE	64 932	41 394		106 327

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 941 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 759		16 759
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	111 077	111 077	
Autres	55 460	55 460	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	645	645	
Total	183 941	167 182	16 759
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	68 579
Total	68 579

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 64 683,05 euros décomposé en 6 468 305 titres d'une valeur nominale de 0,01 euros.

En 2020, la société a réalisé plusieurs augmentations de capital; deux par émissions d'actions ordinaires et des augmentations de capital par conversion de BSA en actions.

---> PV du 07/02/2020

Augmentation de capital par émission de 180 853 actions pour un nominal de 1 808,53 euros et une prime d'émission de 83 192,38€

---> PV d'AG du 27/03/2020

Augmentation de capital par émission de 138 297 actions pour un nominal de 1 382,97 euros et une prime d'émission de 63 601,62€

---> Conversion de BSA en capital en 2021 à hauteur de 1 702.26 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 20/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-158 906
Résultat de l'exercice précédent	-70 707
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-229 614
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-229 614
Total des affectations	-229 614

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	64 683				64 683
Primes d'émission	665 700				665 700
Report à Nouveau	-158 906	-229 614	-229 614	-158 906	-229 614
Résultat de l'exercice	-70 707	70 707	76 791	-70 707	76 791
Total Capitaux Propres	500 769	-158 906	-152 822	-229 614	577 561

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 659 259 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	173	173		
- à plus de 1 an à l'origine	487 872		487 872	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 262	18 262		
Dettes fiscales et sociales	36 588	36 588		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	116 365	166	116 199	
Produits constatés d'avance				
Total	659 259	55 188	604 071	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 878			
(**) Dont envers les associés	116 199			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 692
Banque - Intérêts courus à payer	173
Dettes provis. pr congés à payer	611
Charges sociales s/congés à payer	85
Etat - autres charges à payer	256
Total	8 816

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	645		
Total	645		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	224 271	76 406	300 677
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 000	575	1 575
TOTAL	225 271	76 981	302 252

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 939,00	51 939,00	62 980,79	64 683,05	64 683,05
Nombre d'actions ordinaires	51 939,00	51 939,00	51 939,00	51 939,00	51 939,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	43 833,33	29 095,21	90 490,62	94 576,43	302 251,99
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-105 935,04	-84 307,21	-50 765,04	-61 283,90	70 053,70
Impôts sur les bénéfices	-91 046,00	-74 608,00	-33 798,00	-31 657,00	-48 132,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-19 840,21	-15 868,91	-26 521,53	-70 707,12	76 791,32
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,29	-0,19	-0,33	-0,57	2,28
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,38	-0,31	-0,51	-1,36	1,48
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	4	4	4	2	2
Montant de la masse salariale	265 762,12	201 467,15	113 255,85	95 118,11	132 541,82
Montant des sommes versées en avantages sociaux	42 503,31	30 814,21	13 436,92	11 174,42	15 923,30

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - Concessions et droits similaire	405 469,82		405 469,82	222 964,46
28050000 - Amortis. concess. & droits sim		78 916,99	-78 916,99	-42 987,72
	405 469,82	78 916,99	326 552,83	179 976,74
Autres immobilisations incorporelles				
23200000 - Immobilisat. incorporelles en	730 021,44		730 021,44	817 269,72
	730 021,44		730 021,44	817 269,72
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla				
21540000 - Install tech, matériels industri	8 205,48		8 205,48	8 205,48
28150000 - Amortis. matériel et outillage		3 776,00	-3 776,00	-2 134,90
	8 205,48	3 776,00	4 429,48	6 070,58
Autres immobilisations corporelles				
21831000 - Matériel informatique	28 399,00		28 399,00	26 419,19
28183100 - Amt Matériel Informatique		23 633,51	-23 633,51	-19 809,50
	28 399,00	23 633,51	4 765,49	6 609,69
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
27550000 - Cautionnements	16 759,00		16 759,00	15 500,00
	16 759,00		16 759,00	15 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 188 854,74	106 326,50	1 082 528,24	1 025 426,73
Stocks				
Produits intermédiaires et finis				
35100000 - Stocks de produits intermédia	22 128,48		22 128,48	12 810,40
	22 128,48		22 128,48	12 810,40
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients	42 498,00		42 498,00	700,00
41810000 - Clients - factures à établir	68 579,01		68 579,01	22 564,02
	111 077,01		111 077,01	23 264,02
Fournisseurs débiteurs				
40980000 - Fournisseurs - RRR à obtenir				72,00
				72,00
Personnel				
42100000 - Personnel - rémunérations du	201,26		201,26	
42500000 - Personnel - NDF				294,49
	201,26		201,26	294,49
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44410000 - Créance sur l'Etat - CIR	48 132,00		48 132,00	31 657,00
	48 132,00		48 132,00	31 657,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566000 - TVA déductible s/aut.biens et	528,13		528,13	679,75
44566200 - TVA déductible sur intracom				716,42
44567000 - Crédit de TVA à reporter	4 875,00		4 875,00	857,00
44580000 - Régularisation de TVA collect	286,89		286,89	
44580100 - Régularisation de TVA deduct				24,88
44586000 - TVA sur factures non parvenu	1 436,60		1 436,60	3 795,20

Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Divers	7 126,62		7 126,62	6 073,25
Valeurs mobilières de placement				
50810000 - BSA	170,00		170,00	170,00
	170,00		170,00	170,00
Disponibilités				
51200000 - Banque Populaire	14 495,47		14 495,47	54 103,73
	14 495,47		14 495,47	54 103,73
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatées d'avance	645,00		645,00	822,00
	645,00		645,00	822,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	203 975,84		203 975,84	129 266,89
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 392 830,58	106 326,50	1 286 504,08	1 154 693,62

Détail du Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	64 683,05	64 683,05
	64 683,05	64 683,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
10410000 - Primes d'émission	431 444,90	431 444,90
10450000 - Bons de souscription d'actions	234 255,00	234 255,00
	665 699,90	665 699,90
Report à nouveau		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-229 613,57	-158 906,45
	-229 613,57	-158 906,45
Résultat de l'exercice	76 791,32	-70 707,12
TOTAL CAPITAUX PROPRES	577 560,70	500 769,38
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
16401000 - Emprunt BPI 100k€	100 000,00	100 000,00
16402000 - Emprunt BPI 150k€	150 000,00	150 000,00
16411000 - Emprunt BPI 60k€ PEI	48 750,00	48 750,00
16412000 - Emprunt BPI 60K€	53 437,50	57 000,00
16412100 - Emprunt BPI / PGE 70K€	70 000,00	70 000,00
16412200 - Emprunt BPOP/ PGE 70K€	65 684,62	70 000,00
	487 872,12	495 750,00
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
51810000 - Banque - Intérêts courus à payer	172,55	140,04
	172,55	140,04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	488 044,67	495 890,04
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - C/C JULIEN DAUGUET	14 183,04	13 783,05
45520000 - C/C MEHDI DUTHEIL	6 867,01	6 667,00
45525000 - C/C JAMES REBOURS	3 000,00	
45530000 - C/C SPORT AND TECHNOLOGY	61 756,51	60 421,20
45540000 - C/C ORBAFI	10 262,61	10 040,71
45550000 - C/C THIBAUT DU ROURE	5 130,32	5 019,39
45560000 - C/C THEVENET CLEMENT YVES FREDERIC	10 000,00	
45570000 - C/C THOMAS GUILLAUME	5 000,00	
45580000 - Associés - intérêts courus JULIEN		600,00
	116 199,49	96 531,35
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
41910000 - Clients - acomptes sur commandes	49 684,01	
	49 684,01	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	10 569,53	21 160,25
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	7 692,00	21 677,20
	18 261,53	42 837,45
<i>Personnel</i>		
42100000 - Personnel - rémunérations dues	11 180,14	11 180,14
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	610,56	
	11 790,70	11 180,14

Détail du Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<i>Organismes sociaux</i>		
43100000 - Sécurité sociale	3 855,15	756,93
43700000 - Retraite	2 459,86	647,02
43710000 - Prévoyance	594,89	154,26
43720000 - Caisse de mutuelle		183,76
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	85,46	
	6 995,36	1 741,97
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
44520000 - TVA due intracommunautaire		716,42
44571000 - TVA collectée 20%	8 513,67	117,00
44587000 - TVA sur factures à établir	8 280,67	3 760,67
	16 794,34	4 594,09
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44210000 - Prélèvements à la source (IR)	751,57	392,63
44860000 - Etat - autres charges à payer	255,71	756,57
	1 007,28	1 149,20
Dettes fiscales et sociales	36 587,68	18 665,40
Autres dettes		
41100000 - Clients	166,00	
	166,00	
TOTAL DETTES	708 943,38	653 924,24
TOTAL PASSIF	1 286 504,08	1 154 693,62

Détail du Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
70100000 - Ventes de produits finis 20%	224 271,29	74,20	63 444,72	67,08	160 826,57	253,49
70190000 - Ventes de produits finis (expo	56 780,70	18,79	11 934,30	12,62	44 846,40	375,78
70192000 - Ventes de produits finis (intra	19 625,00	6,49			19 625,00	
70600000 - Prestations de services 20%			-6 270,00	-6,63	6 270,00	-100,00
70690000 - Prestations de services (expo			25 467,41	26,93	-25 467,41	-100,00
70830000 - Location casque FR	1 000,00	0,33			1 000,00	
70839000 - Location casque (export)	575,00	0,19			575,00	
	302 251,99	100,00	94 576,43	100,00	207 675,56	219,58
Autres produits						
72100000 - Production immobilisée incorp	108 321,41	35,84	163 836,81	173,23	-55 515,40	-33,88
75800000 - Produits divers gestion coura	119,77	0,04	8,87	0,01	110,90	NS
	108 441,18	35,88	163 845,68	173,24	-55 404,50	-33,82
Total	410 693,17	135,88	258 422,11	273,24	152 271,06	58,92
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.						
60100000 - Achats matières premières	74 979,74	24,81	17 253,05	18,24	57 726,69	334,59
	74 979,74	24,81	17 253,05	18,24	57 726,69	334,59
Autres achats & charges externes						
60400000 - Achats d'études et prestations	31 411,11	10,39	69 262,05	73,23	-37 850,94	-54,65
60630000 - Achats de petit équipement	10 370,10	3,43	28 387,42	30,02	-18 017,32	-63,47
60640000 - Achats fournitures administrat	203,44	0,07	314,53	0,33	-111,09	-35,32
61320000 - Locations immobilières	16 231,88	5,37	10 225,72	10,81	6 006,16	58,74
61340000 - Outils SAAS-applications WE	1 767,02	0,58	755,30	0,80	1 011,72	133,95
61400000 - Charges locatives & coproprié	46,00	0,02	278,00	0,29	-232,00	-83,45
61600000 - Primes d'assurance	1 236,57	0,41	698,10	0,74	538,47	77,13
61611000 - Assurance emprunt PGE	254,30	0,08	367,95	0,39	-113,65	-30,89
61630000 - Assurance matériel de transp	29,90	0,01			29,90	
61810000 - Documentation générale	18,96	0,01			18,96	
62220000 - Commissions et courtages su	145,36	0,05			145,36	
62260000 - Honoraires comptable	5 199,99	1,72	4 200,03	4,44	999,96	23,81
62260001 - Honoraires social & autres mi	3 462,02	1,15	2 670,00	2,82	792,02	29,66
62261000 - Honoraires divers	19 065,00	6,31	35 754,34	37,80	-16 689,34	-46,68
62262000 - Honoraires juridiques	250,00	0,08			250,00	
62263000 - Honoraires CAC Ad Hoc			3 750,00	3,97	-3 750,00	-100,00
62270000 - Frais d'actes et contentieux	141,58	0,05	323,76	0,34	-182,18	-56,27
62300100 - Cloud	702,11	0,23	1 455,06	1,54	-752,95	-51,75
62410000 - Transports sur achats	2 275,51	0,75	1 136,73	1,20	1 138,78	100,18
62510000 - Voyages et déplacements	1 825,99	0,60	4 331,99	4,58	-2 506,00	-57,85
62570000 - Réceptions	2 178,59	0,72	1 144,59	1,21	1 034,00	90,34
62600000 - Frais postaux	1 064,42	0,35	2 027,16	2,14	-962,74	-47,49
62780000 - Prestations de services banca	2 592,23	0,86	1 805,51	1,91	786,72	43,57
	100 472,08	33,24	168 888,24	178,57	-68 416,16	-40,51
Total	175 451,82	58,05	186 141,29	196,82	-10 689,47	-5,74
MARGE SUR M/SES & MAT	235 241,35	77,83	72 280,82	76,43	162 960,53	225,45

Détail du Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63330000 - Formation continue (organism	711,74	0,24	473,65	0,50	238,09	50,27
63350000 - Taxe d'apprentissage (verst li	763,52	0,25	675,48	0,71	88,04	13,03
63511000 - Contribut° économique territ	23,00	0,01	16,00	0,02	7,00	43,75
63513000 - Autres impôts locaux			645,16	0,68	-645,16	-100,00
	1 498,26	0,50	1 810,29	1,91	-312,03	-17,24
Salaires et Traitements						
64110000 - Salaires appointements	131 723,86	43,58	93 626,26	99,00	38 097,60	40,69
64120000 - Congés payés	610,56	0,20	-338,15	-0,36	948,71	-280,56
64140000 - Indemnités et avantages diver			1 495,00	1,58	-1 495,00	-100,00
64141000 - Frais de transport	207,40	0,07	335,00	0,35	-127,60	-38,09
	132 541,82	43,85	95 118,11	100,57	37 423,71	39,34
Charges sociales						
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	4 777,00	1,58	3 317,90	3,51	1 459,10	43,98
64520000 - Cotisations retraite	9 529,84	3,15	7 115,93	7,52	2 413,91	33,92
64530000 - Cotisations prévoyance	1 531,00	0,51	941,32	1,00	589,68	62,64
64540000 - Cotisations Mutuelle			248,71	0,26	-248,71	-100,00
64550000 - Charges sociales sur congés			-49,44	-0,05	49,44	-100,00
64700000 - Autres charges sociales	85,46	0,03			85,46	
64750000 - Médecine du travail et pharm			-400,00	-0,42	400,00	-100,00
	15 923,30	5,27	11 174,42	11,82	4 748,88	42,50
Amortissements et provisions						
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	35 929,27	11,89	35 903,92	37,96	25,35	0,07
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	5 465,11	1,81	5 176,30	5,47	288,81	5,58
	41 394,38	13,70	41 080,22	43,44	314,16	0,76
Autres charges						
65100000 - Redevances pour brevets, lic	750,00	0,25			750,00	
65800000 - Charges diverses gestion cou	153,76	0,05	20,69	0,02	133,07	643,16
	903,76	0,30	20,69	0,02	883,07	NS
Total	192 261,52	63,61	149 203,73	157,76	43 057,79	28,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 979,83	14,22	-76 922,91	-81,33	119 902,74	-155,87
Produits financiers						
76800000 - Autres produits financiers	2,21		-4,33		6,54	-151,04
	2,21		-4,33		6,54	-151,04
Charges financières						
66110000 - Intérêts des emprunts et dette	9 434,58	3,12	23 478,38	24,82	-14 043,80	-59,82
66150000 - Intérêts comptes courants dé	1 668,14	0,55	481,30	0,51	1 186,84	246,59
	11 102,72	3,67	23 959,68	25,33	-12 856,96	-53,66
Résultat financier	-11 100,51	-3,67	-23 964,01	-25,34	12 863,50	-53,68
RESULTAT COURANT	31 879,32	10,55	-100 886,92	-106,67	132 766,24	-131,60

Détail du Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Charges exceptionnelles						
67100000 - Charges exception. s/opérat.g	3 220,00	1,07	1 477,20	1,56	1 742,80	117,98
	3 220,00	1,07	1 477,20	1,56	1 742,80	117,98
Résultat exceptionnel	-3 220,00	-1,07	-1 477,20	-1,56	-1 742,80	117,98
Impôts sur les bénéfices						
69950000 - Crédit d'impôt recherche	-48 132,00	-15,92	-31 657,00	-33,47	-16 475,00	52,04
	-48 132,00	-15,92	-31 657,00	-33,47	-16 475,00	52,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 791,32	25,41	-70 707,12	-74,76	147 498,44	-208,60

Liste des immobilisations

Code	Désignation	Date acq.	M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
20500000 Concessions et droits similaires									
0000000010	GEVERS	30/11/16	L	5,00	7 542,00	1 917,97	377,10	2 295,07	5 246,93
0000000012	GEVER BREVET 2	01/01/17	L	5,00	3 153,00	788,25	157,65	945,90	2 207,10
0000000021	Gevers Brevet	31/01/18	L	5,00	1 500,00	293,96	75,00	368,96	1 131,04
0000000018	Fixation de la partie jetable	14/03/18	L	5,00	2 575,50	489,00	128,78	617,78	1 957,72
0000000019	Electrode d'enregistrement	05/06/18	L	5,00	2 047,30	365,69	102,37	468,06	1 579,24
0000000020	POLYMERE CONSUCTEUR IONIQUE	24/09/18	L	5,00	2 502,69	409,11	125,13	534,24	1 968,45
0189050227	BRANDON IP	01/01/19	L	5,00	1 668,46	250,26	83,42	333,68	1 334,78
0189050228	EUCLIDE	10/03/19	L	5,00	1 833,33	257,44	91,67	349,11	1 484,22
0189050229	Constantin Chauzel Sas dvp logicie	18/04/19	L	5,00	2 500,00	337,85	125,00	462,85	2 037,15
0189050230	BRANDON IP	23/05/19	L	5,00	1 431,00	186,43	71,55	257,98	1 173,02
0189050231	BRANDON IP	06/06/19	L	5,00	1 590,00	204,27	79,50	283,77	1 306,23
0189050232	GEVERS Honoraires	20/06/19	L	5,00	5 631,22	712,50	281,56	994,06	4 637,16
0189050233	BRANDON IP	28/06/19	L	5,00	3 698,00	463,79	184,90	648,69	3 049,31
0189050234	BRANDON IP	17/10/19	L	5,00	369,00	40,69	18,45	59,14	309,86
0189050239	BRANDON IP	17/10/19	L	5,00	369,00	40,69	18,45	59,14	309,86
0189050235	GEVERS	20/10/19	L	5,00	82,00	9,01	4,10	13,11	68,89
0189050236	BRANDON IP	21/10/19	L	5,00	3 268,00	358,57	163,40	521,97	2 746,03
0189050237	BRANDON IP	23/10/19	L	5,00	383,00	41,92	19,15	61,07	321,93
0189050243	BRANDON IP	24/10/19	L	5,00	1 802,00	196,97	90,10	287,07	1 514,93
0189050238	BRANDON IP	01/11/19	L	5,00	2 179,00	236,06	108,95	345,01	1 833,99
0189050251	BRANDON IP	21/04/20	L	5,00	369,00	31,26	18,45	49,71	319,29
0189050252	BRANDON IP	18/06/20	L	5,00	383,00	29,42	19,15	48,57	334,43
0189050253	BRANDON IP	06/10/20	L	5,00	314,00	19,41	15,70	35,11	278,89
0189050254	BRANDON IP	06/10/20	L	5,00	6 442,00	398,15	322,10	720,25	5 721,75
0189050255	BRANDON IP	30/10/20	L	5,00	4 294,00	251,08	214,70	465,78	3 828,22
0189050256	ACTIVATION IMMOBILISATIONS 2020	13/12/20	L	20,00	165 037,96	34 657,97	33 007,59	67 665,56	97 372,40
0189050263	ACTIVATION IMMOBILISATIONS 2022	31/12/22	L	5,00	182 505,36		25,35	25,35	182 480,01
Total du compte 20500000					405 469,82	42 987,72	35 929,27	78 916,99	326 552,83
21540000 Install tech, matériels industriels									
0189050247	BIO MEDICAL INSTRUMENTS - ELECTRODE	16/03/20	L	20,00	505,48	181,13	101,10	282,23	223,25
0189050248	PROGRESS SILICONES - MOULE INJECTIO	28/05/20	L	20,00	1 000,00	318,33	200,00	518,33	481,67
0189050249	PROGRESS - ELECTRODE PICOTS	11/09/20	L	20,00	3 960,00	1 034,00	792,00	1 826,00	2 134,00
0189050250	PROGRESS - MOULE INJECTION	06/11/20	L	20,00	2 240,00	516,44	448,00	964,44	1 275,56
0189050244	DAGOMA	25/02/21	L	20,00	500,00	85,00	100,00	185,00	315,00
Total du compte 21540000					8 205,48	2 134,90	1 641,10	3 776,00	4 429,48
21831000 Matériel informatique									
0000000005	OPEN BCI 32BIT	10/12/15	L	33,33	502,79	502,79		502,79	
0000000001	DELL XPS	07/08/16	L	33,33	1 040,57	1 040,57		1 040,57	
0000000002	Apple Iphone	13/09/16	L	33,33	898,34	898,34		898,34	
0000000003	MACBOOK	27/09/16	L	33,33	1 277,88	1 277,88		1 277,88	
0000000004	INSPIRON 15 5000	02/11/16	L	33,33	565,55	565,55		565,55	
0000000006	EVELIA ELECTRODES	16/12/16	L	33,33	550,00	550,00		550,00	
0000000011	CASQUE CUIR	15/02/17	L	33,33	1 000,00	1 000,00		1 000,00	
0000000013	Conception carte aquisitions	11/12/17	L	33,33	2 000,00	2 000,00		2 000,00	
0000000014	Firmware wifi UPD	11/12/17	L	33,33	1 000,00	1 000,00		1 000,00	
0000000022	HP Pavillon	01/03/18	L	33,33	542,49	542,49		542,49	

Report

Liste des immobilisations

21831000 Matériel informatique

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
0000000023	Ekima ultra book	06/03/18 L 33,33	977,43	977,43		977,43	
0000000016	Boiter capteur Casque	19/03/18 L 33,33	1 450,00	1 450,00		1 450,00	
0000000017	Mac book pro	03/04/18 L 33,33	2 074,17	2 074,17		2 074,17	
0189050225	FNAC-pc portable asus	02/01/19 L 33,33	870,84	870,03	0,81	870,84	
0189050226	DELL XPS 13 (9380)	27/07/19 L 33,33	1 246,14	1 008,45	237,69	1 246,14	
0189050240	APPLE - IMAC	25/03/20 L 33,33	3 601,00	2 120,59	1 200,33	3 320,92	280,08
0189050245	BOULANGER - PC ASUS	31/03/20 L 33,33	915,84	535,09	305,28	840,37	75,47
0189050246	FNAC PC DELL	02/04/20 L 33,33	1 716,66	999,80	572,22	1 572,02	144,64
0189050258	DELL - XPS 15	27/07/21 L 33,33	1 807,00	257,66	602,33	859,99	947,01
0189050257	APPLE - IPHONE 12 MINI	01/10/21 L 33,33	724,17	60,35	241,39	301,74	422,43
0189050259	LOGITECH - CASQUE	10/11/21 L 33,33	1 658,33	78,31	552,78	631,09	1 027,24
0189050261	Facture DELL No6407744381	17/07/22 L 33,33	597,31		90,70	90,70	506,61
0189050260	Facture APPLE RETAIL FRANCE EURL No	15/12/22 L 33,33	1 382,50		20,48	20,48	1 362,02
Total du compte 21831000			28 399,01	19 809,50	3 824,01	23 633,51	4 765,50
23200000 Immobilisat. incorporelles en cours							
0000000008	Recherche & développement	31/12/16 N	48 846,63				48 846,63
0000000009	Frais de recherches&développement	31/12/16 N	34 434,33				34 434,33
0000000015	R&D 2017	31/12/17 N	124 879,71				115 189,54
Total du compte 23200000			208 160,67				198 470,50
27550000 Cautionnements							
0000000007	GARANTIE BPI	22/06/16 N	3 000,00				3 000,00
0189050242	BPI Financement	01/01/19 N	5 000,00				5 000,00
0189050241	RG Bpifrance Financement	11/07/19 N	7 500,00				7 500,00
0189050262	PGS - DEPOT DE GARANTIE	06/01/22 N	1 259,00				1 259,00
Total du compte 27550000			16 759,00				16 759,00
Total de la liste simplifiée			666 993,98	64 932,12	41 394,38	106 326,50	550 977,31
Répartition des dotations économiques					41 394,38	linéaire dégressif variable	

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DECLARATIONS FISCALES

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS CONSCIOUS LABS SAS					
SIRET		8 1 2 7 0 2 7 4 4 0 0 0 1 0			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
3 rue de la Font Pinot					
87000 LIMOGES					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées Recherche-développement en sciences humaines et sociales				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées ECF					
- du prestataire :					
- du comptable : SAS PREMIER MONDE					
13 rue Saint Lazare 75009 PARIS Tél : 01.43.12.36.40					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2023

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)				
Montant des distributions							(e)				
autres que celles visées en (a),							(f)				
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)				
							(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)				
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K	DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS				Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLT imposées				à 0 %			à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Cegid Group

Désignation de l'entreprise										SAS CONSCIOUS LABS SAS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12	
Adresse de l'entreprise										3 rue de la Font Pinot 87000 LIMOGES										Durée de l'exercice précédent*										12	
Numéro SIRET*										81270274400010										Néant										*	
																				Exercice N clos le, 31/12/2022											
Capital souscrit non appelé (I)										AA																					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC															
		Frais de développement *								CX						CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	405 469					AG	78 916														
		Fonds commercial (1)								AH						AI															
		Autres immobilisations incorporelles								AJ	730 021					AK															
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO															
		Constructions								AP						AQ															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	8 205					AS	3 776														
		Autres immobilisations corporelles								AT	28 399					AU	23 633														
		Immobilisations en cours								AV						AW															
		Avances et acomptes								AX						AY															
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT															
		Autres participations								CU						CV															
		Créances rattachées à des participations								BB						BC															
		Autres titres immobilisés								BD						BE															
		Prêts								BF						BG															
		Autres immobilisations financières*								BH	16 759					BI	16 759														
	TOTAL (II)										BJ	1 188 854					BK	106 326													
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM														
En cours de production de biens								BN						BO																	
En cours de production de services								BP						BQ																	
Produits intermédiaires et finis								BR	22 128					BS	22 128																
Marchandises								BT						BU																	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW															
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	111 077					BY	111 077														
		Autres créances (3)								BZ	55 459					CA	55 459														
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC															
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD	170					CE	170														
		Disponibilités								CF	14 495					CG	14 495														
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*								CH	645					CI	645														
	TOTAL (III)								CJ	203 975					CK	203 975															
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																						
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																						
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	1 392 830					1A	106 326													
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP	(3) Part à plus d'un an					CR										
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :						Stocks :								Créances :															

Désignation de l'entreprise			SAS CONSCIOUS LABS SAS		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 64 683)			DA	64 683	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	665 699	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(229 613)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	76 791	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	577 560	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	488 044	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	116 199	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	49 684	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 261	
	Dettes fiscales et sociales			DY	36 587	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	166	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	708 943		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 286 504		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	55 188	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	172		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS							Néant	*
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	224 271	FE	76 405	FF	300 676
			FG	1 000	FH	575	FI	1 575
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	225 271	FK	76 980	FL	302 251
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	108 321
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	119
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	410 693
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	74 979
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	100 472
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 498
	Salaires et traitements*						FY	132 541
	Charges sociales (10)						FZ	15 923
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements*				GA	41 394
			– dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	903
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	367 713
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	42 979	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	2
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	11 102
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	11 102
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 100)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 879	

Désignation de l'entreprise										SAS CONSCIOUS LABS SAS		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	3 220	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	3 220	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(3 220)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	(48 132)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	410 695		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	333 904		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	76 791
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										1G	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4	750
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											3 220		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CONSCIOUS LABS SAS													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	1 040 234	KE		KF	182 505		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	8 205	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	26 419	LC		LD	1 979		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	34 624	LO		LP	1 979		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	15 500	1U		1V	1 259				
TOTAL IV					1Q	15 500	1R		1S	1 259				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 090 358	0H		0J	185 744			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	87 248	LV		LW	1 135 491	1X				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	8 205	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	28 399	MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	36 604	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W			
Autres participations			I0		0X		0Y		0Z					
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	16 759	2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK	16 759	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	87 248	0K		0L	1 188 854	0M					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CONSCIOUS LABS SAS												Néant ☐ *										
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN							
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE	42 987			PF	35 929			PG				PH	78 916						
TOTAL I			RK	42 987			RM	35 929			RN				RO	78 916						
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 134			QA	1 641			QB				QC	3 776						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG							
	Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	19 809			QM	3 824			QN				QO	23 633						
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
TOTAL II			QU	21 944			QV	5 465			QW				QX	27 409						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	64 932			ØP	41 394			ØQ				ØR	106 326						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM									NO				
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ						
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP				SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS CONSCIOUS LABS SASNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS										Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP				UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	16 759			UV			UW	16 759	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	111 077			111 077					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	201			201					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	48 132			48 132					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 126			7 126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR									
	Charges constatées d'avance				VS	645			645					
	TOTAUX				VT	183 940			VU	167 181		VV	16 759	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	172		172							
		à plus d'1 an à l'origine		VH	487 872				487 872					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A										
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	18 261		18 261							
Personnel et comptes rattachés				8C	11 790		11 790							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	6 995		6 995							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	16 794		16 794							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 007		1 007							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI	116 199				116 199					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	166		166							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX				VY	659 259		VZ	55 188		604 071				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	7 877		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS										Néant ☐		* Exercice N. clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	76 791		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE							
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG									
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW							
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ									
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
										TOTAL I	WR	76 791			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV					
										WH					
										WP					
										WW					
										XB					
										I6					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG	48 132			
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dé gagée par le report en arriere de déficit		ZI							
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD											
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	48 132			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								{		bénéfice (I moins II)		XI	28 659		
								{		déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													XL	28 659	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN			XO		

Désignation

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS CONSCIOUS LABS SAS</u>										Néant ☐ *		
I. SUIVI DES DÉFICITS												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								K4		531 120		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)			K4ter			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)								K5		28 659		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)								K6		502 461		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)								YJ				
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)								YK		502 461		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES												
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice										ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT												
(à détailler sur feuillet séparé)								Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *								ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *												
								8X		8Y		
								8Z		9A		
								9B		9C		
Provisions pour dépréciation *												
								9D		9E		
								9F		9G		
								9H		9J		
Charges à payer												
								9K		9L		
								9M		9N		
								9P		9R		
								9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :								YN		YO		
								↓ ligne WI		↓ ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS CONSCIOUS LABS SAS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(158 906)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(70 707)			ZD			
	Prélèvements sur les réserves			0E				ZE			
								ZF			
	TOTAL I			0F	(229 613)			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(229 613)	
										ZH	(229 613)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	31 411	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	18 044	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	28 263	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	22 752	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	100 472	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	23	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	1 475	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 498	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY	34 993	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	18 006	
DIVERS	– Montant brut des salaires *								0B	131 724	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2 . 21 %	
	– Numéro du centre de gestion agréé *			XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
									ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS CONSCIOUS LABS SAS**

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :SAS CONSCIOUS LABS SAS					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	– donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	– ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CONSCIOUS LABS SAS	Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	302 251
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	302 251

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	119
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	108 321
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	108 441

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	116 964
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	40 488
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	903
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	158 356

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	252 336
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	252 336
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	302 251
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

81270274400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CONSCIOUS LABS SAS

ADRESSE (voie)

3 rue de la Font Pinot

CODE POSTAL

87000

VILLE

LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

25

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

322 279

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

29

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

146 026

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

DAUGUET

Prénom(s)

JULIEN

Nom marital

% de détention

37.39

Nb de parts ou actions

419 100

Naissance : Date

10051977

N° Département

02

Commune

SOISSONS

Pays

Adresse :

N°

68

Voie

rue notre dame ed nazareth

Code Postal

75003

Commune

PARIS 03

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

PIRAN

Prénom(s)

AKSEL

Nom marital

% de détention

16.99

Nb de parts ou actions

1 099 600

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE31/12/2022

N° SIRET

81270274400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CONSCIOUS LABS SAS

ADRESSE (voie)

3 rue de la Font Pinot

CODE POSTAL

87000

VILLE

LIMOGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Crédit d'impôt recherche
(art 244 quater B du CGI) et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 3 rue de la Font Pinot 87000 LIMOGES			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2022	et clos le	31/12/2022		
Activités	B1	Code NACE		SIREN	
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*			CX	☐	
N° SIREN de la société mère					
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,					
Montant des crédits d'impôts du groupe			DX		
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1		
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2		
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2022			AZ	☐	
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	☐	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	☒	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	302 251			
• Nombre de salariés	CZ	6		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ 6
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	☐	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)* GZ ☒

*Cocher la case correspondante

Crédit d'impôt pour dépenses de recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI

I - Dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)		Année civile	2022
A. Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise			
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1		
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2		
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3		108 990
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4		
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5		
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6		46 865

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	155 855
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d’obtention végétale (COV)	8	10 840
Dépenses de défense de brevets et de certificats d’obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d’obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d’assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d’obtention végétale dont l’entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l’entreprise <i>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</i>	14	166 696

B. Dépenses relatives à des opérations de recherche externalisées auprès de certains organismes ² <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France : à l'étranger³ :	15a	
	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France : à l'étranger³ :	16a	
	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17</i> <i>Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité</i>	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes avec un lien de dépendance <i>Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) n’excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 19</i>	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes sans lien de dépendance <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] n’excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20</i> <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20</i>	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements <i>(ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)</i>	21	

² Ouvrent droit au crédit d’impôt les seules opérations de recherche externalisées réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177)

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l’Union Européenne ou de l’Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. Montant total des dépenses de recherche		
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR–Recherche) <i>(ligne 14+ ligne 21)</i>	22	166 696
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt ⁵	24	6 257
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 22 – ligne 23a – ligne 23b – ligne 24 + ligne 25)</i>	26a	160 439
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d’outre–mer</i>	26b	

II - Dépenses de collection ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Collection)		Année civile 2022
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection <i>(ligne 27 + ligne 28)</i>	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt ⁶	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	32	
Montant net total des dépenses de collection <i>(ligne 29 – ligne 30 – ligne 31 + ligne 32)</i>	33a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 26a + ligne 33a)</i>	34a	160 439
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b	

III - Calcul du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection		
A. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 n’excède pas 100 000 000 €		
Détermination du crédit d’impôt au titre des dépenses de recherche (CIR – Recherche)		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(report de la ligne 26a)</i>	35a	160 439
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d’impôt <i>[(ligne 35a – ligne 35b) x 30 %] + (ligne 35b x 50 %)</i> ⁷	36	48 132
Quote–part de crédit d’impôt résultant de la participation de l’entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 92a)</i>	37	
Montant du crédit d’impôt pour les dépenses de recherche <i>(ligne 36 + ligne 37)</i>	38a	48 132
Dont montant du crédit d’impôt pour dépenses de recherche exposées dans les exploitations situées dans un DOM	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l’article 244 quater B du CGI. (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d’impôt obtenu par l’entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d’impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM

Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de collection (CIR – Collection)		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 33a</i>)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a – ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92b</i>)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € – montant ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	48 132
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 est supérieure à 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (<i>montant indiqué ligne 26a dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87</i>)	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (<i>report de la ligne 26b dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87</i>)	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(l. 47a – l. 47b) x 30 %] + (l. 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 26a – 100 000 000 € – ligne 87)	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 49 x 5%)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92a</i>)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 33a</i>)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (<i>report de la ligne 33b</i>)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 87 – ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 – ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %) ⁹	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a – ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a – ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92b</i>)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € – ligne 61) à la ligne 63a</i>	63a	0
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - Dépenses d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Innovation) ⁸		
Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation	Année civile 2022	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 65 x 75 %) + (ligne 66 x 43 %)]	67	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	73	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	75	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	76	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 – ligne 73 – ligne 74 – ligne 75 + ligne 76)	77a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	77b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation [(ligne 77a – ligne 77b – ligne 77c – ligne 77d) x 20 %] + (ligne 77b x 40%) + (ligne 77c x 40%) + (ligne 77d x 35%) ¹²	78	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92c)	79	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 78 + ligne 79)	80a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	80b	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	80c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 80a)	81a	48 132
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 80b)	81b	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative prévu à l'article 244 quater B bis du CGI			
V - Dépenses de recherche collaborative ouvrant droit au crédit d'impôt (CRC)			Année civile 2022
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (Joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	82		
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :	83a	
	à l'étranger :	83b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 83a + ligne 83b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 84 Si (ligne 83a + ligne 83b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 84	84		
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	85		
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	86		
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 84 – ligne 85 + ligne 86)	87		
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	88		
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 87 – ligne 88) x 40%] + (ligne 88 x 50%)	89		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92d)	90		
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 89 + ligne 90)	91		

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		CIR			CRC		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative		
TOTAL		92a	92b	92c	92d		

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		CIR			CRC		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative		
TOTAL		93a	93b	93c	93d		

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE ¹⁶

VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 81a et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 81a et 91 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VIII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	94	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	95	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise à conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 400).

¹⁴ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

¹⁵ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁶ Sagissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE - ETATS ANNEXES

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 3 rue de la Font Pinot 87000 LIMOGES			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le	01/01/2022		et clos le	31/12/2022	
Activités	B1	Code NACE		SIREN	

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2022 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1 <i>Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :</i>					
B. Travaux de R&D en cours en 2023, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022 , et ressources associées					
1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2023 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2022					
2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de recherche externalisée).					
Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financées par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses recherche externalisé) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		
			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
1					
2					
3					
4					
5					

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise	
	Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)
1	
2	
3	
4	
5	

D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers		
	Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée	Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance
1		
2		
3		
4		
5		



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dépenses engagées au titre de 2022

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Adresse du principal établissement

87000 LIMOGES

Ancienne adresse en cas de changement

Exercice ouvert le

01/01/2022

et clos le

31/12/2022

Activités

B1

Code NACE

SIREN

Contrairement aux montants à faire figurer dans la déclaration n° 2069-A-SD, le montant à inscrire est bien le montant non plafonné.

(* : Cochez la case correspondante).

LISTE DES OPERATEURS

DISPOSITIF*

TRAVAUX EXTERNALISÉS

SIREN

Dénomination

Adresse

CIR

CII

Montant des dépenses externalisées et réalisées par le prestataire	
--	--

Ligne de
la 2069A
sur laquelle
la dépense
a été
inscrite



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-A-3

Dépenses engagées au titre de 2022

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé

Adresse du principal établissement 3 rue de la Font Pinot 87000 LIMOGES			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le	01/01/2022		et clos le	31/12/2022
Activités	B1	Code NACE		SIREN

Indiquer, pour chaque ORDC avec lequel l'entreprise a conclu un contrat de collaboration, les informations suivantes :

[illegible]